bien que, par divers moyens, les Blancs essaient de nous enlever toute puissance, de nous empêcher de nous organiser et d'exprimer nos vues.

Le sénateur Fergusson: Eh bien, je ne comprends pas les dates des 26 et 27 avril. Si cela n'a pas nui à son travail, je ne vois pas pourquoi on lui tiendrait rancune. Par exemple, lorsque je travaillais, si j'avais fait les choses mentionnées dans cette lettre, j'aurais sûrement été congédiée.

M. Adams: Je m'attendrais aussi à ce qu'il perde son emploi et nous ne lui accorderions pas notre appui. Mais, de fait, il est le plus consciencieux des employés et il ne se conduit jamais ainsi au travail. Tout ce qu'il fait pour la Société des Métis, il le fait ailleurs qu'à son travail.

10

Je

65

185

US

188

est

II,

11,

200

ST

et

le

les

m

me

101

rue

01

10

ni

·le

St.

111

501

1 12

très

Le sénateur Fergusson: Je le regrette, mais j'ai dû avoir mal interprété votre lettre. Sans cette explication, j'avais compris qu'on l'avertissait de ne plus agir comme il l'avait fait et de ne plus utiliser son bureau à des fins personnelles.

M. Adams: Oui. Je pense que c'est probablement l'une des choses qui nous cause des ennuis: on ne comprend pas la situation. Comme je l'ai dit, les coloniaux ou les gens opprimés et impuissants voient et ressentent les choses d'une façon et les Blancs qui nous dominent ne voient ou ne ressentent peut-être pas comme eux.

Le sénateur Fergusson: Ici encore, il y a le grand problème du manque d'interprétation ou de communication.

M. Adams: Le manque de communication et le manque d'interprétation.

Le sénateur Fergusson: Et de compréhension.

M. Adams: En effet.

Le sénateur Fergusson: Notre comité pourrait peut-être faire quelque chose d'utile à ce sujet.

M. Adams: Oui, je le pense. J'ai une autre chose à proposer. Vous avez exprimé l'idée, de même que bien d'autres Blancs, que vous êtes très étonnés de l'apprendre et que vous ne connaissiez pas la situation grave dans laquelle se trouvent les Métis. Les Métis en Saskatchewan disent que cela est typique d'une société coloniale ou raciste, qu'ils cachent leurs problèmes raciaux sans les

exposer et que c'est la raison pour laquelle le public n'est pas au courant de ces problèmes.

Le sénateur Cook: Quels sont les incidents où la police vous a causé des ennuis? Vous dites que la police vous harasse. Voulez-vous nous dire ce que vous entendez par là?

M. Adams: Oui. La police nous arrête et nous fouille sans raison, ni justification. Récemment, deux Métis ont été arrêtés sur un chemin conduisant hors de la ville et le policier a fait l'examen d'usage et les a laissé aller. Mais, le policier a communiqué par radio avec le bureau de Saskatoon, puis il a suivi les Métis et s'est rendu dans la petite ville. Lorsque les Métis sont sortis de leur voiture, il est sorti de la sienne et il leur a fait lever les mains et les a forcés à se pencher sur la voiture. Ensuite, il les a fouillés du haut du cou jusqu'à leurs chaussures, à fleur de peau, en présence d'autres gens. Cette situation a été très gênante pour les Métis. Nous avons protesté contre cet incident et on nous a dit que le policier les avaient fouillés parce qu'ils voyageaient dans une vieille voiture de modèle 1962. De plus, lorsqu'il avait communiqué par radio avec le bureau de Saskatoon, on lui avait dit que ces Métis avaient un dossier. L'un d'eux s'était enivré à Régina il y a environ 20 ans et l'autre avait été accusé d'avoir conduit son automobile, alors que ses facultés étaient diminuées par l'alcool. C'est un exemple de ce qui se passe. Nous pourrions vous trouver des centaines d'exemples semblables.

Le sénateur Cook: Qu'est-ce que le policier cherchait en les fouillant?

M. Adams: Eh bien, on a dit que les Métis avaient deux batteries dans leur voiture, bien qu'ils aient présenté la facture d'une batterie. Ils ont expliqué qu'ils avaient emprunté l'autre batterie dans une station de service, à Saskatoon, et il ont donné le nom de la station. Ainsi, l'agent de la Gendarmerie royale pouvait très bien vérifier cette déclaration, par radio ou par téléphone. En outre, après les avoir fouillés, l'agent leur fit ouvrir le coffre de leur voiture, bien que les Métis en ait perdu la clé. Et, lorsqu'il a dit à l'agent de la Gendarmerie qu'il n'en avait pas la clé, celui-ci lui a dit d'ouvrir le coffre, sinon qu'ils les amèneraient au poste. Alors, le Métis a décidé que la seule chose à faire était d'emprunter une clé anglaise et une pince à levier pour ouvrir le coffre. Il causa ainsi pour environ \$70 de dommages, mais l'agent de la Gendarmerie n'en a pas tenu compte. On nous accuse de faire de l'obstruction, parce que plusieurs d'entre nous sont arrêtés pour cette raison, ou pour tout autre motif.